



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration de l'Estonie concernant l'exposé annuel du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) au Conseil de sécurité, établie conformément au paragraphe 2 de la résolution [2325 \(2016\)](#) du Conseil (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Estonie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Sven Jürgenson**



Annexe à la lettre datée du 5 mai 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Ambassadeur Dian Triansyah Djani pour son exposé instructif et complet et le félicite, ainsi que son équipe, d'avoir dirigé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#). Il peut compter sur le soutien de l'Estonie à la promotion de l'application intégrale de la résolution [1540 \(2004\)](#).

La résolution [1540 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité reste un des instruments le plus essentiels pour empêcher que des terroristes ou des acteurs non étatiques se procurent des armes de destruction massive. Au fil des ans, elle s'est avérée utile à la fois pour faire prendre conscience des menaces et des vulnérabilités et pour aider les États à accroître leur capacité à les réduire. Le risque que des terroristes ou d'autres acteurs non étatiques acquièrent des armes de destruction massive reste réel. L'utilisation d'armes chimiques en République arabe syrienne et en Iraq par l'État islamique d'Iraq et du Levant nous l'a encore rappelé récemment. Dans ce contexte, il importe d'encourager les États Membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, ou le matériel nécessaire à leur fabrication.

La mise en œuvre effective de la résolution [1540 \(2004\)](#) dépend en grande partie de l'existence et de l'application de réglementations nationales appropriées ainsi que de cadres et de mécanismes de contrôle. Il s'agit notamment de mettre en place des contrôles efficaces relatifs aux vecteurs d'armes de destruction massive, de prévenir le financement de transactions illicites liées aux armes de destruction massive et de contrôler les domaines de la recherche et du développement biologiques. L'Ambassadeur Djani a mentionné dans son exposé les plans nationaux de mise en œuvre volontaire. Nous sommes d'accord avec le Président pour affirmer que ces plans sont utiles pour permettre de repérer les lacunes et les vulnérabilités des réglementations et des mécanismes de contrôle afin que soient mises en place les mesures qui s'imposent. Nous encourageons les États à continuer de soumettre leurs plans nationaux de mise en œuvre et de partager leurs pratiques exemplaires.

Dans ce contexte, il est également encourageant de constater que le nombre d'États qui ont soumis leur premier rapport au Comité a atteint 184. Nous félicitons la République centrafricaine et les îles Salomon d'avoir soumis leurs rapports respectifs. Nous encourageons les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à soumettre les leurs sans tarder.

Il y a encore lieu d'améliorer la mise en œuvre effective de la résolution [1540 \(2004\)](#) grâce à des mesures d'assistance et de coopération. Nous saluons le rôle d'intermédiaire que le Comité a joué, s'agissant de mettre en rapport les demandes des États et les offres d'assistance émanant d'autres États ou d'organisations internationales, régionales ou sous-régionales. Nous nous félicitons également du dialogue et de la coopération dynamiques menés avec des organisations internationales, telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), ainsi qu'avec la société civile, les entreprises et les universités. Les conférences semestrielles du Processus de Wiesbaden illustrent bien la manière dont la participation du secteur privé peut aider à établir des mesures visant à empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive.

Cette année est une année importante pour le Comité. Avant le renouvellement de son mandat en avril 2021, il procède à un examen approfondi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution [1540 \(2004\)](#). Bien que, compte

tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), certains éléments des réunions et des événements du processus d'examen aient été reportés, nous jugeons essentiel que tous les États intéressés puissent contribuer et participer de manière significative à cet examen. L'Estonie est prête à faire en sorte que le processus soit inclusif, rigoureux et efficace et qu'il tienne compte du caractère évolutif des risques de prolifération des armes de destruction massive.

Pour conclure, je tiens également à remercier les membres du Groupe d'experts du Comité de leur dévouement et de leur professionnalisme. Leur savoir-faire et leurs connaissances soutiennent admirablement les travaux du Comité.
